



Supplément sur devis initial

Par **lesyeuxbleus**, le **20/02/2011 à 16:22**

Bonjour, le 12 juillet 2009 j'ai reçu et signé en accord avec un artisan un devis d'un montant de 7680,40 € pour la rénovation d'une salle de bain. (il n'y a aucune clause de révision de prix). Verbalement je lui ai demandé s'il ne voyait pas d'inconvénient à ce que je fournisse : vasque, carrelage, lampe, colonne de douche, mitigeur etc etc. Et me déduirait le matériel fourni par mes soins à la fin des travaux. (il a accepté) J'ai acheté pour environ 3000 € de matériaux. A la fin des travaux je lui ai versé un chèque de 5000 € pensant que c'était le solde. Un an plus tard je reçois une facture de sa part d'un montant de 8350,33 € (7680,40 € de devis initial) + (2540 € supplément sur devis initial) - (1780 € estimation des fournitures que j'ai achetées au lieu des 3000 €) les 5000 € que je lui ai versés à la fin des travaux ne figurant pas sur la facture. Suis-je dans mon droit de refuser de payer les 2540 € de supplément sur devis initial ? car aucune clause dans le devis initial. J'ai gardé toutes les factures des fournitures que j'ai achetées. 3000 € Ils les estiment lui à 1780 € (ça je veux bien) Je lui ai proposé : $7680,40 - 5000 - 1780 = 900,40$ € Reste à lui régler la somme de 900,40 € Pensez-vous que je suis dans mon droit ? Merci de votre réponse. lesyeuxbleus

Par **mimi493**, le **20/02/2011 à 16:52**

Avez-vous des preuves du paiement des 5000 euros ?

Par **lesyeuxbleus**, le **21/02/2011 à 04:04**

Oui j ai la preuve et la photocopie du chèque de 5000 €uro à l ordre de la société de l artisan.
Il à été encaisser 2 jours après.